

VOUS ÊTES INSTAMMENT PRIÉ DE LIRE L'AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES ET LA CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION DU GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC., QUI SONT DATÉS DU 26 OCTOBRE 2017 ET SE TROUVENT SOUS LE PROFIL D'ÉMETTEUR DE PJC SUR SEDAR AU WWW.SEDAR.COM, AVANT DE REMPLIR LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI ET FORMULAIRE DE CHOIX.

LES ACTIONNAIRES (DÉFINIS CI-APRÈS) SONT INSTAMMENT PRIÉS DE LIRE LES SECTIONS INTITULÉES « CERTAINES INCIDENCES FISCALES FÉDÉRALES CANADIENNES » ET « CERTAINES INCIDENCES FISCALES FÉDÉRALES AMÉRICAINES » DE LA CIRCULAIRE (DÉFINIE CI-APRÈS), QUI OFFRE UN APERÇU DES PRINCIPALES INCIDENCES FISCALES FÉDÉRALES CANADIENNES ET AMÉRICAINES POUR LES ACTIONNAIRES (DÉFINIS CI-APRÈS) QUI DÉTIENNENT DES ACTIONS (DÉFINIES CI-APRÈS) EN CE QUI A TRAIT À LA FUSION (DÉFINI CI-APRÈS) AINSI QUE DE LA PROPRIÉTÉ ET DE LA DISPOSITION SUBSÉQUENTES D'ACTIONS DE METRO (DÉFINIES CI-APRÈS) PAR CES PORTEURS.

LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI ET FORMULAIRE DE CHOIX DOIT ÊTRE DÛMENT REMPLIE, SIGNÉE ET RETOURNÉE AU DÉPOSITAIRE, SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA. IL EST IMPORTANT QU'ELLE SOIT DÛMENT REMPLIE, SIGNÉE ET RETOURNÉE PAR VOS SOINS EN TEMPS VOULU CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS QUI Y FIGURENT. PLUS PRÉCISÉMENT, SI ELLE NE PARVIENT PAS AU DÉPOSITAIRE AVANT 17 H (HEURE DE MONTRÉAL) À LA DATE LIMITE DU CHOIX (DÉFINIE CI-APRÈS), LE PORTEUR DES ACTIONS (DÉFINI CI-APRÈS) DÉPOSÉES AUX TERMES DES PRÉSENTES SERA RÉPUTÉ AVOIR CHOISI DE RECEVOIR, POUR CHACUNE DES ACTIONS, LA CONTREPARTIE EN ESPÈCES (DÉFINIE CI-APRÈS), SOUS RÉSERVE D'UNE RÉPARTITION PROPORTIONNELLE ET D'UN ARRONDISSEMENT.

METRO A DÉPOSÉ AUPRÈS DE LA SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION DES ÉTATS-UNIS (« SEC ») UNE DÉCLARATION D'INSCRIPTION (« DÉCLARATION D'INSCRIPTION ») SUR FORMULAIRE F-8 VISANT LES ACTIONS DE METRO QUI, DANS LE CADRE DE LA FUSION, SERONT OFFERTES AUX ACTIONNAIRES (DÉFINIS CI-DESSOUS) QUI SONT DES RÉSIDENTS DES ÉTATS-UNIS. LES ACTIONNAIRES AMÉRICAINS SONT INSTAMMENT PRIÉS DE LIRE LES DOCUMENTS (Y COMPRIS LA CIRCULAIRE, DÉFINIE CI-DESSOUS) DÉPOSÉS DANS LE CADRE DE CETTE DÉCLARATION D'INSCRIPTION OU RELATIVEMENT À CELLE-CI, CELLE-CI CONTENANT DES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS. LA DÉCLARATION D'INSCRIPTION, Y COMPRIS LES ANNEXES, EST DISPONIBLE POUR LE PUBLIC, SANS FRAIS, SUR LE SITE WEB DE LA SEC SOUS LE PROFIL D'ÉMETTEUR DE METRO À L'ADRESSE WWW.SEC.GOV. TOUS CES DOCUMENTS SONT ÉGALEMENT DISPONIBLES SUR DEMANDE, SANS FRAIS, EN FAISANT LA DEMANDE PAR ÉCRIT AU SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE METRO, AU 7151, RUE JEAN-TALON EST, 3^e ÉTAGE, MONTRÉAL (QUÉBEC) H1M 3N8 OU PAR TÉLÉPHONE AU 514-643-1000. POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, SE REPORTER À LA RUBRIQUE INTITULÉE « CERTAINES QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE – QUESTIONS RELATIVES AUX LOIS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES AMÉRICAINES » DE LA CIRCULAIRE.

**LETTRE D'ENVOI ET FORMULAIRE DE CHOIX
VISANT LES ACTIONS À DROIT DE VOTE SUBALTERNE CATÉGORIE « A »
ET LES ACTIONS CATÉGORIE « B »
DU GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**



**Le Groupe
Jean Coutu
(PJC) inc.**

La présente lettre d'envoi et formulaire de choix est destinée à l'usage des porteurs (« **actionnaires** ») d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » (« **actions de catégorie A** ») et d'actions catégorie « B » (« **actions de catégorie B** ») et, avec les actions de catégorie A, les « **actions** » du capital du Groupe Jean Coutu (PJC) inc. (« **PJC** ») dans le cadre de la fusion proposée (« **fusion** ») en vertu du Chapitre XI de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), entre PJC, une entité devant être constituée (« **Metro Subco** »), qui sera une filiale en propriété exclusive directe de Metro inc. (« **Metro** ») et de toute société de portefeuille admissible (définie ci-après). PJC a conclu une convention de regroupement avec Metro le 2 octobre 2017 (la « **convention de regroupement** ») relativement à la fusion, laquelle est jointe à titre d'annexe B de la circulaire (définie ci-dessous) accompagnant la présente lettre d'envoi et formulaire de choix.

PJC et Metro mettront en œuvre la fusion si et lorsque toutes les conditions de clôture auront été satisfaites et/ou qu'elles auront fait l'objet d'une renonciation (lorsque cela sera permis). La fusion est assujettie à un certain nombre de conditions de clôture, dont certaines sont indépendantes de la volonté de PJC ou de Metro, si bien que rien ne garantit que la fusion sera mise en œuvre et que le moment de sa mise en œuvre ne peut être prévu avec certitude et n'est pas actuellement connu.

Il faut se reporter à l'avis de convocation à l'assemblée extraordinaire des actionnaires et à la circulaire de sollicitation de procurations par la direction (« **circulaire** ») qui sont datés du 26 octobre 2017. Nous prions instamment les actionnaires de lire la circulaire. Les actionnaires sont en outre instamment priés de lire les sections intitulées « Principales incidences fiscales fédérales canadiennes » et « Principales incidences fiscales fédérales américaines » relativement à la fusion et la propriété ainsi que la disposition subséquentes des actions de Metro par ces actionnaires. Des exemplaires de la convention de regroupement, de la circulaire et de la présente lettre d'envoi et formulaire de choix sont disponibles sous le profil d'émetteur de PJC sur SEDAR au www.sedar.com.

Afin de recevoir la contrepartie en échange de leurs actions, les actionnaires inscrits sont tenus de déposer les certificats représentant les actions qu'ils détiennent (le cas échéant) auprès du dépositaire. La présente lettre d'envoi et formulaire de choix, dûment remplie et signée, ainsi que tous les autres documents demandés doivent être joints à tous les certificats représentant les actions (le cas échéant) déposés aux termes de la fusion.

La présente lettre d'envoi et formulaire de choix est destinée à l'usage des actionnaires inscrits de PJC seulement et les actionnaires non inscrits ne peuvent s'en servir. Un grand nombre d'actionnaires sont des actionnaires non inscrits puisque les actions dont ils ont la propriété véritable ne sont pas immatriculées à leur nom, mais plutôt au nom d'un intermédiaire (« intermédiaire »), comme un courtier, une banque ou une société de fiducie, ou au nom d'un dépositaire dont l'intermédiaire est un adhérent. Si vous êtes un actionnaire non inscrit et que vous avez des questions à propos du processus, vous devriez communiquer avec l'intermédiaire qui détient vos actions et suivre attentivement les instructions qu'il vous donne afin de faire un choix et de déposer vos actions. Vous ne devriez pas remplir la présente lettre d'envoi et formulaire de choix, sauf si votre intermédiaire vous le demande.

La présente lettre d'envoi et formulaire de choix déposée auprès du dépositaire sera irrévocable et ne pourra pas être retirée par l'actionnaire, sauf que toutes les lettres d'envoi et formulaires de choix seront automatiquement révoquées si le dépositaire est avisé par écrit par PJC et Metro que la convention de regroupement a été résiliée.

Si la fusion n'est pas mise en œuvre et que la convention de regroupement est résiliée, le dépositaire retournera aux actionnaires les certificats joints à leurs lettres d'envoi et formulaires de choix conformément aux instructions qui y sont fournies et les actionnaires n'auront plus droit à une contrepartie en échange de leurs actions.

INFORMATION GÉNÉRALE

Contrepartie

Aux termes de la fusion, chaque actionnaire aura droit de recevoir, à son choix, à la date de prise d'effet (définie ci-après) : i) une action rachetable d'Amalco qui sera rachetée immédiatement après la fusion par Amalco en contrepartie de 24,50 \$ en espèces (« **contrepartie en espèces** »); ou ii) 0,61006 action de Metro (« **contrepartie en actions** ») par action.

Aux termes de la fusion, les actionnaires et les actionnaires d'une société de portefeuille admissible auront droit à une contrepartie composée, dans l'ensemble, de la contrepartie en espèces pour 75 % des actions en circulation et de la contrepartie en actions pour 25 % des actions en circulation.

L'actionnaire qui omet de remplir la lettre d'envoi et formulaire de choix avant la date limite du choix, comme il est prévu dans la convention de regroupement, ou qui ne choisit pas dûment de recevoir la contrepartie en actions ou la contrepartie en espèces dans la lettre d'envoi et formulaire de choix, eu égard aux actions déposées par cet actionnaire dans le cadre de la fusion, sera réputé avoir choisi de recevoir la contrepartie en espèces.

Définitions

Aux fins de la fusion, les termes suivants qui ne sont pas définis dans les présentes mais y sont utilisés ont le sens suivant :

« **action(s) d'une société de portefeuille admissible** » désigne une action du capital-actions d'une société de portefeuille admissible.

« **actionnaire d'une société de portefeuille admissible** » a le sens qui est attribué à ce terme à l'alinéa 1.1.3 de la convention de regroupement, jointe à la circulaire à titre d'annexe B.

« **actions rachetables d'Amalco** » désigne les actions privilégiées rachetables du capital-actions d'Amalco, assorties des droits, privilèges, conditions et restrictions décrits dans les modalités des actions d'Amalco jointes en annexe à la convention de fusion.

« **Amalco** » désigne la société issue de la fusion.

« **certificat de fusion** » désigne le certificat délivré par le registraire des entreprises attestant la fusion en vertu de l'article 286 de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec).

« **contrepartie** » désigne la contrepartie devant être reçue par un actionnaire ou un actionnaire d'une société de portefeuille admissible, selon le cas, aux termes de la fusion pour chaque action ou action d'une société de portefeuille admissible, selon le cas, correspondant, au choix de chaque porteur, à des actions rachetables d'Amalco eu égard à la contrepartie en espèces ou à des actions de Metro eu égard à la contrepartie en actions, sous réserve d'une répartition proportionnelle tel qu'il est indiqué dans la convention de regroupement.

« **contrepartie en actions disponible** » a le sens qui est attribué à ce terme à l'alinéa 2.1.2.b) de la convention de regroupement jointe à la circulaire à titre d'annexe B.

« **contrepartie en espèces disponible** » a le sens qui est attribué à ce terme à l'alinéa 2.1.2b); de la convention de regroupement jointe à la circulaire à titre d'annexe B.

« **convention de fusion** » désigne la convention portant la date de prise d'effet entre Metro, Metro Subco, PJC et toute société de portefeuille admissible relativement à la fusion et aux opérations dont il est question dans la convention de regroupement, essentiellement dans la forme et le contenu de celle qui est jointe à titre d'annexe 1.1.49 de la convention de

regroupement, telle qu'elle peut être modifiée ou complétée de temps à autre conformément aux modalités de la convention de regroupement.

« **dépositaire** » désigne la Société de fiducie Computershare du Canada.

« **entité gouvernementale** » désigne : i) un gouvernement multinational, fédéral, provincial, étatique, régional, municipal, local ou autre, un ministère gouvernemental, une banque centrale, une cour, un tribunal, un organisme d'arbitrage, une commission, un commissaire, un conseil, un bureau ou une agence, national ou étranger; ii) une subdivision, un agent, une commission, un conseil ou une autorité de l'une quelconque des entités précitées; ou iii) un organisme ou une organisation quasi gouvernemental, privé ou d'autoréglementation ou une bourse de valeurs exerçant une autorité en matière de réglementation, d'expropriation ou d'imposition assujetti à l'une des entités précitées ou agissant pour le compte de l'une d'entre elles.

« **jour ouvrable** » désigne un jour au cours duquel les banques commerciales sont généralement ouvertes à Montréal, au Québec, autre que le samedi, le dimanche ou un jour férié à Montréal, au Québec, en vertu des Lois applicables.

« **lettre d'envoi et formulaire de choix** » désigne la présente lettre d'envoi et formulaire de choix.

« **Lois** » désigne l'ensemble des lois, codes, ordonnances, décrets, règles, règlements, règles prévues par la loi, principes de droit, politiques et lignes directrices publiées (dans la mesure où elles ont force de loi ou lient la personne à laquelle elles sont censées s'appliquer), jugements, ordonnances, décisions ou sentences émanant d'une instance judiciaire, arbitrale, administrative, ministérielle ou réglementaire, ainsi que les modalités et les conditions de toute approbation, de toute permission, de tout pouvoir ou de toute licence octroyé par une entité gouvernementale, et le terme « applicable » à l'égard de ces Lois et dans un contexte qui renvoie à une ou plusieurs personnes, désigne les Lois qui s'appliquent à cette ou ces personnes ou à leurs activités, entreprises, biens ou titres, et qui émanent d'une entité gouvernementale ayant compétence à l'égard de la ou des personnes ou de leurs activités, entreprises, biens ou titres.

« **modalités des actions d'Amalco** » désigne les modalités et conditions s'attachant aux actions ordinaires d'Amalco et aux actions rachetables d'Amalco.

« **personne** » désigne notamment un particulier, une entreprise, une société de personnes, une coentreprise, un fonds de capital de risque, une association, une fiducie, un fiduciaire, un liquidateur testamentaire, un administrateur, un représentant successoral, une succession, un groupe, une personne morale, une société par actions, une association ou organisation non constituée en personne morale, une entité gouvernementale, un syndicat ou une autre entité, ayant ou non la personnalité juridique.

« **ratio d'échange** » désigne 0,61006 action de Metro pour chaque action.

« **registraire des entreprises** » désigne le registraire des entreprises agissant en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec).

« **société de portefeuille admissible** » a le sens qui est attribué à ce terme à l'alinéa 2.8.1 de la convention de regroupement, jointe à la circulaire à titre d'annexe B.

« **TSX** » désigne la Bourse de Toronto.

Répartition proportionnelle, fractions d'action et arrondissement

Répartition proportionnelle

Le nombre d'actions rachetables d'Amalco pouvant être émises aux actionnaires et aux actionnaires d'une société de portefeuille admissible aux termes de la fusion sera égal à la contrepartie en espèces disponible. Le nombre d'actions de Metro pouvant être émises aux actionnaires et aux actionnaires d'une société de portefeuille admissible, aux termes de la fusion, sera égal à la contrepartie en actions disponible.

Choix de la contrepartie en espèces excédentaire

Si le nombre global d'actions rachetables d'Amalco qui devraient par ailleurs être émises aux actionnaires et aux actionnaires d'une société de portefeuille admissible qui choisissent (ou qui sont réputés avoir choisi) la contrepartie en espèces à l'égard de leurs actions est supérieur à la contrepartie en espèces disponible, le nombre d'actions rachetables d'Amalco disponible pour ces actionnaires et actionnaires d'une société de portefeuille admissible, selon le cas, qui ont ainsi choisi (ou qui sont réputés avoir ainsi choisi) la contrepartie en espèces sera réparti proportionnellement (par action) entre ces actionnaires et actionnaires d'une société de portefeuille admissible, selon un nombre égal i) au nombre d'actions rachetables d'Amalco que chacun de ces actionnaires ou actionnaires d'une société de portefeuille admissible, selon le cas, qui ont ainsi choisi (ou qui sont réputés avoir ainsi choisi) la contrepartie en espèces s'attend à recevoir, multiplié par ii) une fraction, dont le numérateur est A) la contrepartie en espèces disponible, et le dénominateur est B) le nombre global d'actions rachetables d'Amalco que ces actionnaires et actionnaires d'une société de portefeuille admissible qui ont ainsi choisi (ou qui sont réputés avoir ainsi choisi) la contrepartie en espèces s'attendent à recevoir, et à l'égard du nombre d'actions rachetables d'Amalco choisi qui dépasse le nombre d'actions rachetables d'Amalco ainsi attribué à chacun de ces actionnaires ou actionnaires d'une société de portefeuille admissible, selon le cas (« **choix de la contrepartie en espèces excédentaire** »), chaque actionnaire ou actionnaire d'une société de portefeuille admissible recevra des actions de Metro à la place du choix de la contrepartie en espèces excédentaire (ou le produit net en espèces à la place d'une fraction d'action de Metro que l'actionnaire ou l'actionnaire d'une société de portefeuille admissible aurait autrement reçue), le nombre de ces actions de Metro correspondant au produit de la multiplication i) du choix de la contrepartie en espèces excédentaire par ii) le ratio d'échange.

Choix de la contrepartie en actions excédentaire

Si le nombre global d'actions de Metro qui pourrait par ailleurs être émises aux actionnaires et aux actionnaires d'une société de portefeuille admissible qui choisissent la contrepartie en actions à l'égard de leurs actions dépasse la contrepartie en actions disponible, le nombre d'actions de Metro disponibles pour ces actionnaires et des actionnaires d'une société de portefeuille admissible qui ont ainsi choisi la contrepartie en actions sera réparti proportionnellement (par action) entre les actionnaires et les actionnaires d'une société de portefeuille admissible, selon un nombre égal i) au nombre d'actions de Metro que chacun de ces actionnaires ou actionnaires d'une société de portefeuille admissible, selon le cas, ayant ainsi choisi la contrepartie en actions s'attend à recevoir, multiplié par ii) une fraction, dont le numérateur est A) la contrepartie en actions disponible et le dénominateur est B) le nombre global des actions de Metro que ces actionnaires et actionnaires d'une société de portefeuille admissible ayant ainsi choisi la contrepartie en actions s'attendent à recevoir, arrondi au nombre entier inférieur le plus près, et à l'égard du nombre d'actions de Metro choisi qui dépasse le nombre d'actions de Metro ainsi attribué à chacun de ces actionnaires ou actionnaires d'une société de portefeuille admissible, selon le cas (« **choix de la contrepartie en actions de Metro excédentaire** »), chacun de ces actionnaires ou actionnaires d'une société de portefeuille admissible recevra des actions rachetables d'Amalco à la place du choix de la contrepartie en actions de Metro excédentaire, le nombre de ces actions rachetables d'Amalco étant égal au quotient i) du choix de la contrepartie en actions de Metro excédentaire divisé par ii) le ratio d'échange; et chaque action rachetable d'Amalco sera rachetée par Amalco conformément aux modalités des actions d'Amalco immédiatement après la fusion en contrepartie d'un montant en espèces de 24,50 \$ par action.

Fractions d'action de Metro

Aucune fraction d'action de Metro ne sera émise aux termes de la fusion, et toute fraction d'action de Metro sera arrondie au nombre entier inférieur le plus près, et les actionnaires et les actionnaires d'une société de portefeuille admissible recevront le produit en espèces net de cette fraction d'action comme il est décrit ci-après.

Pour remplacer les fractions d'action de Metro qui auraient été autrement émises aux actionnaires ou aux actionnaires d'une société de portefeuille admissible, Metro distribuera au dépositaire, en sa qualité de mandataire des actionnaires et des actionnaires d'une société de portefeuille admissible, le nombre d'actions de Metro (« **actions de Metro restantes** ») que représente la somme des fractions d'action de Metro auxquelles les actionnaires ou les actionnaires d'une société de portefeuille admissible ont par ailleurs droit, arrondie au nombre entier supérieur le plus près d'actions de Metro restantes, et le dépositaire, en sa qualité de mandataire des actionnaires et des actionnaires d'une société de portefeuille admissible, vendra par la suite, dès qu'il sera raisonnablement possible de le faire sur le plan commercial, les actions de Metro restantes au moyen des services de la TSX et versera le produit net tiré de ces ventes, déduction faite des impôts et taxes applicables, des commissions de courtage et des frais et charges, aux actionnaires et aux actionnaires d'une société de portefeuille admissible qui ont le droit de recevoir une fraction d'action de Metro en fonction des actions de Metro restantes qui leur reviennent respectivement.

Choix

Afin de choisir valablement de recevoir la contrepartie en espèces ou la contrepartie en actions, la présente lettre d'envoi et formulaire de choix entièrement remplie et, le cas échéant, les certificats représentant les actions qui l'accompagnent et les autres documents que le dépositaire peut raisonnablement demander doivent lui parvenir au plus tard à 17 h (heure de Montréal) à la date limite du choix. La « **date limite du choix** » sera celle qui précède la date de prise d'effet de sept (7) jours ouvrables (la « **date de prise d'effet** » est la date indiquée sur le certificat de fusion), à moins que PJC et Metro n'en conviennent autrement par écrit. PJC donnera aux actionnaires un préavis d'au moins treize (13) jours ouvrables de la date de prise d'effet prévue et de la date limite du choix par voie de communiqué diffusé aux services de fil de presse du Canada.

Toutes les questions qui concernent la validité, la forme, l'admissibilité (y compris la réception en temps voulu) et l'acceptation des actions déposées aux termes de la fusion seront tranchées par PJC et Metro, à leur gré. Chacune d'entre PJC et Metro se réserve le droit de rejeter les dépôts qu'elle juge ne pas être dans la forme prescrite ou qu'il pourrait être illégal d'accepter selon les lois d'un territoire. Chacune d'entre PJC et Metro se réserve le droit, à son gré, de demander au dépositaire de renoncer à soulever un vice de forme ou une irrégularité contenus dans une lettre d'envoi et formulaire de choix reçue par le dépositaire. Personne, y compris PJC, Metro et le dépositaire, n'est tenu de donner un avis des vices de forme ou irrégularités touchant les dépôts ni n'engage sa responsabilité pour avoir omis de donner pareil avis.

Annulation des droits après six ans

Les actionnaires qui ne remettent pas au dépositaire la présente lettre d'envoi et formulaire de choix et, le cas échéant, les certificats représentant les actions qu'ils détiennent et tous les autres documents demandés au plus tard au sixième anniversaire de la date de prise d'effet perdront leur droit de recevoir une contrepartie pour leurs actions aux termes de la fusion. Les certificats représentant les actions qui ne sont pas transmis au dépositaire avec la lettre d'envoi et formulaire de choix dûment remplie et signée et tous les autres documents demandés au plus tard au sixième anniversaire de la date de prise d'effet cesseront, sous réserve des exigences de la Loi applicable aux biens non réclamés, de représenter un droit ou une réclamation de quelque nature que ce soit, le droit du porteur de ces certificats de recevoir, aux termes de la fusion, la contrepartie en espèces à laquelle il a droit sera annulée au profit d'Amalco et le droit de ce porteur de se voir émettre, aux termes de la fusion, des actions de Metro, assorties de tous les dividendes et distributions sur celles-ci, le cas échéant, sera annulé.

LES DIRECTIVES DONT IL EST QUESTION DANS LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI ET FORMULAIRE DE CHOIX SONT PRÉSENTÉES À PARTIR DE LA PAGE 14 DES PRÉSENTES.

ÉTAPE 1
DESCRIPTION DES ACTIONS TRANSMISES

Tous les actionnaires doivent remplir cette étape.

Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre une liste signée (voir la **directive 6 a)**)

L'actionnaire inscrit soussigné dépose par les présentes auprès du dépositaire, à des fins d'échange à la prise d'effet de la fusion, les certificats ci-joints représentant les **actions de catégorie A** décrites ci-après :

ACTIONS DE CATÉGORIE A		
Numéro du certificat	Nom auquel les actions de catégorie A sont immatriculées	Nombre d'actions de catégorie A déposées
TOTAL :		
(Au besoin, veuillez joindre une liste donnant les renseignements ci-dessus)		

L'actionnaire inscrit soussigné dépose par les présentes auprès du dépositaire, à des fins d'échange à la prise d'effet de la fusion, les certificats ci-joints représentant les **actions de catégorie B** décrites ci-après :

ACTIONS DE CATÉGORIE B		
Numéro du certificat	Nom auquel les actions de catégorie B sont immatriculées	Nombre d'actions de catégorie B déposées
TOTAL :		
(Au besoin, veuillez joindre une liste donnant les renseignements ci-dessus)		

**ÉTAPE 2
CHOIX**

Tous les actionnaires doivent remplir cette étape

L'actionnaire choisit irrévocablement par les présentes de recevoir la contrepartie pour chaque action transmise sous la forme suivante :

CHOIX	
Contrepartie en espèces (soit, eu égard à chaque action, une action rachetable d'Amalco qui sera rachetée immédiatement par Amalco après la fusion en contrepartie de 24,50 \$ en espèces)	<input type="checkbox"/>
Contrepartie en actions (soit, eu égard à chaque action, 0,61006 action de Metro)	<input type="checkbox"/>

AUX TERMES DE LA CONVENTION DE REGROUPEMENT, LES ACTIONNAIRES NE PEUVENT CHOISIR DE RECEVOIR QU'UN TYPE DE CONTREPARTIE (SOIT LA CONTREPARTIE EN ESPÈCES, SOIT LA CONTREPARTIE EN ACTIONS); AINSI, VOUS ÊTES TENU DE NE SÉLECTIONNER QU'UN DES CHOIX PRÉSENTÉS CI-DESSUS. SI VOUS FAITES PLUS D'UN CHOIX, VOUS SEREZ RÉPUTÉ AVOIR CHOISI DE RECEVOIR LA CONTREPARTIE EN ESPÈCES. SI VOUS NE FAITES AUCUN CHOIX, VOUS SEREZ RÉPUTÉ AVOIR CHOISI LA CONTREPARTIE EN ESPÈCES. SI, PAR AILLEURS, VOUS NE CHOISISSEZ PAS DÛMENT DE RECEVOIR LA CONTREPARTIE EN ESPÈCES OU LA CONTREPARTIE EN ACTIONS, VOUS SEREZ RÉPUTÉ AVOIR CHOISI DE RECEVOIR LA CONTREPARTIE EN ESPÈCES.

ÉTAPE 3 AUTORISATION

Tous les actionnaires doivent remplir cette étape.

Le soussigné :

1. déclare et garantit qu'il est le propriétaire légitime des actions décrites précédemment, qu'il a un titre valable à l'égard des droits représentés par les certificats mentionnés ci-dessus, libre de sûretés, charges, réclamations et dettes, et, avec tous les droits et avantages, qu'il dispose du pouvoir de signer et de remettre la présente lettre d'envoi et formulaire de choix et de remettre ces certificats;
2. accuse réception de la circulaire;
3. déclare et garantit que les actions décrites précédemment représentent la totalité des actions dont il a la propriété véritable, directement ou indirectement;
4. déclare et garantit qu'il a le plein pouvoir de faire les choix susmentionnés et qu'il n'a pas vendu, cédé ou transféré les actions indiquées ci-dessus à une autre personne, sauf dans le cadre de la fusion et qu'aucune convention n'a été conclue en ce sens;
5. demande au dépositaire d'émettre ou de faire émettre un chèque et/ou un avis du système d'inscription directe attestant la propriété par inscription en compte des actions de Metro par l'actionnaire (« **avis du SID** ») auquel le soussigné a droit à la mise en œuvre de la fusion, déduction faite des retenues d'impôt applicables, au nom de la personne indiquée ci-après et d'envoyer le chèque et/ou l'avis du SID représentant les actions de Metro à l'adresse dans la présente lettre d'envoi et formulaire de choix de les détenir en attendant qu'ils soient cueillis, sauf indication contraire à l'étape 6 – Directives de livraison spéciales ou à l'étape 7 – Directives d'inscription spéciales ci-après;
6. s'engage à signer, sur demande, tous les documents, transferts et autres garanties supplémentaires nécessaires ou souhaitables pour conclure l'échange des certificats représentant les actions contre des espèces et/ou l'avis du SID représentant les actions de Metro;
7. reconnaît que tout pouvoir qu'il a conféré ou qu'il accepte de conférer aux termes des présentes peut être exercé pendant son incapacité juridique ultérieure et continue de produire ses effets malgré son décès, son incapacité, sa faillite ou son insolvabilité et que toutes les obligations qui lui incombent aux termes des présentes lient ses héritiers, représentants successoraux, successeurs et ayants droit;
8. reconnaît que par la signature de la présente lettre d'envoi et formulaire de choix, il est réputé avoir accepté que toutes les questions concernant la validité, la forme, l'admissibilité (y compris la réception en temps voulu) et l'acceptation des actions déposées aux termes de la fusion soient tranchées par PJC et Metro, à leur entière discrétion, et que la décision soit finale et exécutoire; il reconnaît également que personne, y compris PJC, Metro et le dépositaire ne sera tenu de donner avis d'un vice ou d'une irrégularité de dépôt et qu'aucune responsabilité ne sera engagée pour avoir omis de donner un tel avis.

[la page des signatures suit]

<p>SIGNATURE DE L'ACTIONNAIRE</p> <p>Cette case doit être signée par l'actionnaire inscrit; veuillez inscrire le nom tel qu'il figure sur les certificats représentant les actions. Voir la directive 3.</p> <p>Si le signataire est un fiduciaire, un exécuteur testamentaire, un administrateur successoral, un tuteur, un fondé de pouvoir, un mandataire, une société par actions ou une autre personne agissant en qualité de fiduciaire ou de mandataire, veuillez fournir les renseignements décrits à la directive 5.</p>	<p>Nom : _____ (en caractères d'imprimerie)</p> <p>Signature : _____</p> <p>Fonctions (titre) : _____</p> <p>Adresse : _____ _____</p> <p>Téléphone : _____</p>
--	---

En apposant sa signature ci-dessus et à moins que l'actionnaire n'ait complété l'étape 4 – Détenition pour cueillette, l'étape 6 – Directives de livraison spéciales ou l'étape 7 – Directives d'inscription spéciales (auquel cas l'inscription ou la livraison doit être faite conformément aux directives), l'actionnaire demande que le chèque et/ou l'avis du SID représentant les actions de Metro auquel il a droit à la mise en œuvre de la fusion soit attribué au nom de l'actionnaire et transmis à l'adresse susmentionnée (ou si aucune adresse ou directive de livraison n'est précisée, à la dernière adresse inscrite au registre des actionnaires tenu par ou pour PJC).

Aucun certificat matériel représentant les actions Metro ne sera émis. Si vous souhaitez recevoir des certificats matériels représentant les actions de Metro, veuillez communiquer avec Société de fiducie AST (Canada), agent des transferts de Metro, dont les coordonnées figurent au recto de l'avis du SID que vous aurez reçu. Les avis du SID comprendront des instructions pour le transfert d'actions de Metro par inscription en compte dans des comptes de courtage. Si vous avez des questions concernant le transfert d'actions de Metro par inscription en compte dans des comptes de courtage, veuillez communiquer avec Société de fiducie AST (Canada).

Si la fusion ne se concrétise pas et la convention de regroupement est résiliée ou si Metro met par ailleurs fin à ses obligations aux termes de celle-ci, l'actionnaire demande au dépositaire de retourner les certificats ci-joints conformément aux directives de la phrase qui précède. Dans un tel cas, les actionnaires non inscrits devraient communiquer avec leur intermédiaire qui détient leurs actions pour leur compte afin de s'occuper de les retourner.

<p>CONFIRMATION DU STATUT D'ACTIONNAIRE AMÉRICAIN Voir la directive 8</p>	<p>À remplir par tous les actionnaires (y compris un actionnaire qui n'est pas un actionnaire américain)</p> <p>Un « actionnaire américain » est un actionnaire qui, selon le cas : (A) a indiqué aux étapes 3, 5 ou 6, une adresse qui est située aux États-Unis ou dans un territoire ou une possession des États-Unis; ou (B) est une personne des États-Unis aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu des États-Unis. Voir la directive 8 « United States Federal Backup Withholding », ci-après</p> <p>Veuillez indiquer si vous êtes un actionnaire américain ou si vous agissez pour le compte d'un actionnaire américain :</p>
--	--

- Le propriétaire qui signe la présente lettre d'envoi et formulaire de choix déclare qu'il **n'est pas** un actionnaire américain et n'agit pas pour le compte d'un actionnaire américain; ou
- Le propriétaire qui signe la présente lettre d'envoi et formulaire de choix déclare qu'il est un actionnaire américain ou qu'il agit pour le compte d'un actionnaire américain.

Si vous êtes un actionnaire américain ou agissez pour le compte d'un actionnaire américain, pour éviter une retenue d'impôt, vous devez généralement remplir le formulaire W-9 de l'Internal Revenue Service (« **IRS** »), joint à la présente, ou fournir une autre attestation selon laquelle vous êtes exonéré d'une retenue d'impôt, comme il est prévu à **la directive 8**, « United States Federal Backup Withholding ».

Si vous êtes un actionnaire américain, mais que vous n'êtes pas une personne des États-Unis aux fins de l'impôt fédéral des États-Unis ou que vous n'agissez pas pour le compte d'une personne des États-Unis, vous devez remplir le formulaire W-8 de l'IRS pertinent pour éviter une retenue d'impôt. Si vous avez besoin d'un formulaire W-8 de l'IRS, veuillez communiquer avec le dépositaire. Ces formulaires se trouvent également sur le site Web de l'IRS à l'adresse www.irs.gov. (Voir **la directive 8**)

**ÉTAPE 4
CHOIX DE LA DEVISE**

TOUS LES PAIEMENTS EN ESPÈCES SERONT ÉMIS EN DOLLARS CANADIENS, A MOINS D'INDICATION CONTRAIRE QUANT AU CHOIX CI-DESSOUS

- Prière d'émettre mon(mes) paiement(s) en espèces en dollars américains

En choisissant de recevoir le paiement dans une autre devise, le soussigné accepte a) que le taux de change utilisé sera le taux établi par Computershare, en sa qualité de prestataire de services de change à PJC, à la date de conversion des fonds; b) le risque de fluctuation de ce taux sera supporté par le soussigné; et c) Computershare peut obtenir un écart commercialement raisonnable entre son taux de change et le taux de la contrepartie auprès de laquelle la devise choisie est achetée.

Le défaut de faire un choix donnera lieu à un paiement en espèces aux termes de la fusion, versé en dollars canadiens.

**ÉTAPE 5
DÉTENTION POUR CUEILLETTE**

- Cochez ici **uniquement** si le chèque et/ou l'avis du SID représentant les actions de Metro doit être conservé pour cueillette à l'établissement du dépositaire où la présente lettre d'envoi et formulaire de choix est déposée. **Voir les directives 2 et 4.**

**ÉTAPE 6
DIRECTIVES DE LIVRAISON SPÉCIALES**

L'actionnaire doit compléter cette étape **uniquement** s'il souhaite que le chèque et/ou l'avis du SID représentant les actions de Metro auquel il a droit aux termes de la fusion soit livré à une adresse autre que son adresse actuelle inscrite au registre des actionnaires.

DIRECTIVES DE LIVRAISON SPÉCIALES Voir les directives 2 et 4.	Nom : _____ <i>(en caractères d'imprimerie)</i> Adresse : _____ _____ Téléphone : _____
---	---

Une fois l'étape 6 remplie, veuillez remplir l'étape 8.

ÉTAPE 7
DIRECTIVES D'INSCRIPTION SPÉCIALES

L'actionnaire doit compléter cette étape **uniquement** s'il souhaite que le chèque et/ou l'avis du SID représentant les actions de Metro auquel il a droit aux termes de la fusion soit inscrit à un nom autre qu'au nom de l'actionnaire.

<p>DIRECTIVES D'INSCRIPTION SPÉCIALES</p> <p>Voir les directives 2 et 4.</p>	<p>Au nom de : _____ <i>(en caractères d'imprimerie)</i></p> <p>Adresse : _____ _____</p> <p>Téléphone : _____</p>
---	--

Une fois l'étape 7 remplie, veuillez remplir l'étape 8.

ÉTAPE 8
GARANTIE DE SIGNATURE

L'actionnaire **n'a pas** à remplir cette étape s'il est un actionnaire inscrit relativement aux certificats représentant les actions remis avec la présente lettre d'envoi et formulaire de choix et qu'il n'a pas rempli i) l'étape 6 ci-dessus demandant la livraison à une adresse autre que l'adresse actuellement inscrite de l'actionnaire ou ii) l'étape 7 demandant que le chèque et/ou l'avis du SID représentant les actions de Metro auquel il a droit aux termes de la fusion soit inscrit à un nom autre que le sien.

Dans les autres cas, l'actionnaire est tenu de compléter l'étape 8 en garantissant la signature de la présente lettre d'envoi et formulaire de choix par une institution admissible (une garantie de signature et une garantie Medallion sont requises).

<p>GARANTIE DE SIGNATURE(S)</p> <p>Signature autorisée au nom de l'institution admissible</p> <p>Voir les directives 2 et 4.</p>	<p>Nom : _____ <i>(en caractères d'imprimerie)</i></p> <p>Signature : _____</p> <p>Nom de l'entreprise : _____</p> <p>Adresse : _____ _____</p> <p>Téléphone : _____</p> <p>Date : _____</p>
---	--

DIRECTIVES

Utilisation de la lettre d'envoi et formulaire de choix

1. La présente lettre d'envoi et formulaire de choix (ou un fac-similé de celle-ci signé à la main) dûment remplie et signée comme l'indiquent les directives ci-après, ainsi que les certificats représentant les actions qui les accompagnent et tous les autres documents requis aux termes de la fusion, doit être reçue par le dépositaire à l'un ou l'autre de ses bureaux dont l'adresse est indiquée à la dernière page du présent document.

Le mode de livraison de la présente lettre d'envoi et formulaire de choix, des certificats représentant les actions qui l'accompagnent et de tous les autres documents requis est au choix et aux risques de la personne qui les dépose. La livraison ne sera réputée valable qu'à la réception effective des documents. Il est recommandé de livrer la documentation nécessaire en mains propres au dépositaire à l'un ou l'autre de ses bureaux dont l'adresse est indiquée à la dernière page du présent document contre récépissé. Toutefois, si les documents sont envoyés par la poste, il est préférable de les envoyer par courrier recommandé avec une assurance adéquate. **Les actionnaires dont les actions sont immatriculées au nom d'un intermédiaire (soit un courtier, un courtier en placement, une banque ou une société de fiducie) devraient communiquer avec leur intermédiaire pour obtenir de l'aide concernant leur choix et le dépôt de leurs actions.**

2. **Détention pour cueillette, directives de livraison spéciale ou directives d'inscription spéciales**

L'étape 4 ci-dessus doit être complétée uniquement si un chèque et/ou l'avis du SID représentant les actions de Metro doit être détenu par le dépositaire à des fins de cueillette. L'étape 6 ci-dessus doit être remplie uniquement si le chèque et/ou l'avis du SED représentant les actions de Metro doit être envoyé à une personne autre que le signataire de la lettre d'envoi et formulaire de choix ou s'il doit être envoyé au signataire de la lettre d'envoi et formulaire de choix à une autre adresse que celle figurant dans le registre des actionnaires de PJC. L'étape 7 ci-dessus doit être remplie si le chèque et/ou l'avis du SID représentant les actions de Metro doit être établi au nom d'une personne autre que le signataire de la lettre d'envoi et formulaire de choix. Si l'étape 6 ou l'étape 7 sont remplies, la signature de la lettre d'envoi et formulaire de choix doit être garantie. Voir l'étape 8 et la directive 4 ci-après.

3. **Signatures**

La présente lettre d'envoi et formulaire de choix doit être remplie et signée par l'actionnaire ou par son mandataire dûment autorisé (conformément à **la directive 5** ci-après).

- a) Si la présente lettre d'envoi et formulaire de choix est signée par les propriétaires inscrits des certificats qui les accompagnent, les signatures figurant sur la présente lettre d'envoi et formulaire de choix doivent correspondre en tous points aux noms inscrits ou figurant au recto des certificats, sans aucune modification, et les certificats n'ont pas à être endossés. Si les certificats transmis appartiennent selon les registres à deux ou plusieurs propriétaires conjoints, tous les propriétaires doivent signer la présente lettre d'envoi et formulaire de choix.
- b) Si la présente lettre d'envoi et formulaire de choix est signée par une personne autre que les propriétaires inscrits des actions ou si un chèque et/ou un avis du SID représentant les actions de Metro doit être attribué à une personne autre que les propriétaires inscrits :

- i) les certificats déposés doivent être endossés ou être accompagnés des procurations de transfert d'actions voulues dûment remplies par les propriétaires inscrits;
- ii) les signatures figurant sur les endossements ou les procurations de transfert d'actions doivent correspondre en tous points au nom des propriétaires inscrits aux registres figurant sur les certificats et doivent être garanties de la manière indiquée à **la directive 4** ci-après.

4. Garantie des signatures

Si la présente lettre d'envoi et formulaire de choix est signée par une personne autre que l'actionnaire inscrit, si le chèque et/ou l'avis du SID représentant des actions de Metro doit être attribué à une personne autre que l'actionnaire inscrit ou envoyés à une adresse autre que celle de l'actionnaire inscrit qui figure au registre des actionnaires tenu par PJC ou pour son compte, la signature doit être garantie par une institution admissible (définie ci-après) ou d'une autre manière qui convient au dépositaire.

Une « **institution admissible** » s'entend d'une banque canadienne de l'annexe I, d'un membre du Securities Transfer Agent Medallion Program (STAMP), d'un membre du Stock Exchange Medallion Program (SEMP) ou d'un membre du Medallion Signature Program (MSP) du New York Stock Exchange Inc. Les membres de ces programmes sont habituellement des membres d'une bourse reconnue au Canada, des membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), des membres de la National Association of Securities Dealers ou des banques ou des sociétés de fiducie aux États-Unis.

5. Fiduciaires, représentants et autorisations

Lorsque la présente lettre d'envoi et formulaire de choix, un certificat ou une procuration de transfert de titres est signé par une personne en qualité d'exécuteur testamentaire, d'administrateur successoral, de fiduciaire, de tuteur, de fondé de pouvoir ou de mandataire ou pour le compte d'une société par actions ou d'une association ou par toute autre personne agissant en qualité de fiduciaire ou de mandataire, la présente lettre d'envoi et formulaire de choix doit être accompagnée d'une preuve satisfaisante du pouvoir d'agir. Le dépositaire peut, à son gré, exiger une preuve additionnelle du pouvoir ou d'autres documents.

6. Divers

- a) Si l'espace prévu dans la présente lettre d'envoi et formulaire de choix est insuffisant pour énumérer tous les certificats représentant les actions, les autres numéros de certificats et le nombre d'actions peuvent être inscrits sur une liste distincte signée et jointe à la présente lettre d'envoi et formulaire de choix.
- b) Si les actions sont immatriculées sous des formes différentes (par exemple, « Jean Untel » et « J. Untel »), une lettre d'envoi et formulaire de choix distincte doit être signée pour chaque immatriculation.
- c) Aucun dépôt subsidiaire, conditionnel ou éventuel ne sera accepté. Les actionnaires déposants renoncent au droit de recevoir un avis du dépositaire de tout défaut ou de toute irrégularité par le dépositaire touchant un dépôt en signant la présente lettre d'envoi et formulaire de choix (ou un fac-similé de celle-ci).
- d) Les actionnaires visés par la présente lettre d'envoi et formulaire de choix s'en remettent inconditionnellement et irrévocablement à la compétence exclusive des tribunaux de la province de Québec et des tribunaux d'appel de cette province.

- e) Des exemplaires supplémentaires de la lettre d'envoi et formulaire de choix peuvent être obtenus sur demande et sans frais à l'établissement du dépositaire à l'un ou l'autre de ses bureaux dont l'adresse est indiquée à la dernière page du présent document.

7. Certificats perdus

Si un certificat représentant des actions a été perdu, volé ou détruit, la présente lettre d'envoi et formulaire de choix doit être remplie de la façon plus exhaustive possible et doit être transmise au dépositaire, accompagnée d'une déclaration sous serment faisant état de la perte, du vol ou de la destruction. Le dépositaire vous fera parvenir la liste des exigences pour obtenir un certificat de remplacement.

8. Avis de confidentialité

Le dépositaire s'engage à protéger les renseignements personnels. Dans le cadre de la prestation de services, le dépositaire reçoit des renseignements personnels non publics concernant les actionnaires, lesquels proviennent d'opérations réalisées par le dépositaire, de formulaires envoyés au dépositaire par l'actionnaire et d'autres communications que le dépositaire peut avoir avec l'actionnaire ou ses représentants. Ces renseignements pourraient comprendre le nom, l'adresse, le numéro d'assurance sociale de l'actionnaire, son avoir en titres et d'autres renseignements financiers à son sujet. Le dépositaire utilise ces renseignements pour administrer le compte de l'actionnaire, pour mieux répondre aux besoins du client et à d'autres fins licites liées à ses services. Le dépositaire a préparé un code de protection des renseignements personnels pour mieux informer les actionnaires sur ses pratiques dans ce domaine et sur le mode de protection prévu à cet effet, lequel est disponible sur le site Web du dépositaire à l'adresse www.computershare.com ou que l'on peut obtenir en écrivant au dépositaire à 100 University Avenue, 8^e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1. Le dépositaire utilisera les renseignements fournis par l'actionnaire dans la présente lettre d'envoi pour traiter sa demande et considèrera l'envoi de cette lettre par l'actionnaire comme un consentement à ce qui précède.

9. United States Federal Backup Withholding

United States federal income tax law generally requires that a U.S. Shareholder who receives cash in exchange for Shares must provide the Depository (as payer) with its correct Taxpayer Identification Number ("**TIN**"), which, in the case of a holder who is an individual, is generally the individual's social security number. If the Depository is not provided with the correct TIN or an adequate basis for an exemption, such holder may be subject to penalties imposed by the IRS and backup withholding in an amount equal to 28% of the cash payment received hereunder. If withholding results in an overpayment of taxes, a refund may be obtained, provided that the requisite information is correctly furnished to the IRS in a timely manner.

In general, to prevent backup withholding, each U.S. Shareholder that is a U.S. person for U.S. federal income tax purposes must provide his, her, or its correct TIN by completing the IRS Form W-9, which is attached to this Letter of Transmittal and Election Form, which requires such holder to certify under penalty of perjury: (1) that the TIN provided is correct (or that such holder is awaiting a TIN); (2) that (i) the holder is exempt from backup withholding; (ii) the holder has not been notified by the IRS that the holder is subject to backup withholding as a result of a failure to report all interest or dividends; or (iii) the IRS has notified the holder that the holder is no longer subject to backup withholding; (3) that the holder is a U.S. person (including a U.S. resident alien); and (4) that the FATCA codes entered (if any) indicating that the holder is exempt from FATCA reporting is correct.

For U.S. federal tax purposes, a "U.S. person" is (i) a citizen or individual resident of the United States, (ii) a corporation (or other entity that is treated as a corporation for U.S. federal income tax purposes) that is created or organized in or under the laws of the United States, or any State

thereof, or the District of Columbia, (iii) an estate whose income is subject to U.S. federal income tax regardless of its source, or (iv) a trust (a) if a U.S. court can exercise primary supervision over the trust's administration and one or more U.S. persons are authorized to control all substantial decisions of the trust, or (b) that validly elects to be treated as a U.S. person for U.S. federal income tax purposes.

Certain U.S. Shareholders (including, among others, all corporations and certain foreign persons) are exempt from backup withholding and reporting requirements. To prevent possible erroneous backup withholding, an exempt holder must enter its correct TIN in Part 1 of the IRS Form W-9, provide the applicable codes in the box labeled "Exemptions", and sign, date and send the IRS Form W-9 to the Depository.

If a U.S. Shareholder does not have a TIN, such holder should: (1) consult the instructions on applying for a TIN in the IRS Form W-9; (2) write "Applied For" in the space for the TIN in Part I of the IRS Form W-9; and (3) sign and date the IRS Form W-9. In such case, the Depository may withhold 28% of the gross proceeds of any payment made to such holder prior to the time a properly certified TIN is provided to the Depository.

If the IRS Form W-9 is not applicable to a U.S. Shareholder because such holder is not a U.S. person for United States federal tax purposes, such holder will instead need to submit an appropriate and properly completed IRS Form W-8 Certificate of Foreign status, signed under penalty of perjury, to avoid backup withholding. An appropriate IRS Form W-8 may be obtained from the Depository. Such forms are also available on the IRS website at www.irs.gov or by calling 1-800-TAX-FORM (1-800-820-3676).

A U.S. SHAREHOLDER WHO FAILS TO PROPERLY COMPLETE THE IRS FORM W-9 ATTACHED TO THIS LETTER OF TRANSMITTAL AND ELECTION FORM OR, IF APPLICABLE, THE APPROPRIATE IRS FORM W-8, MAY BE SUBJECT TO BACKUP WITHHOLDING OF 28% OF THE GROSS PROCEEDS OF ANY PAYMENTS MADE TO SUCH HOLDER PURSUANT TO THE OFFER. SEE IRS FORM W-9 ATTACHED HERETO FOR ADDITIONAL INFORMATION.

INTERNAL REVENUE SERVICE FORM W-9

[Se reporter à la page suivante.]

Print or type See Specific Instructions on page 2.	1 Name (as shown on your income tax return). Name is required on this line; do not leave this line blank.	
	2 Business name/disregarded entity name, if different from above	
	3 Check appropriate box for federal tax classification: <input type="checkbox"/> Individual/sole proprietor <input type="checkbox"/> C Corporation <input type="checkbox"/> S Corporation <input type="checkbox"/> Partnership <input type="checkbox"/> Trust/estate or single-member LLC <input type="checkbox"/> Limited liability company. Enter the tax classification (C=C corporation, S=S corporation, P=partnership) ▶ _____ Note. For a single-member LLC that is disregarded, do not check LLC; check the appropriate box in the line above for the tax classification of the single-member owner. <input type="checkbox"/> Other (see instructions) ▶ _____	4 Exemptions (codes apply only to certain entities, not individuals; see instructions on page 3): Exempt payee code (if any) _____ Exemption from FATCA reporting code (if any) _____ <i>(Applies to accounts maintained outside of the U.S.)</i>
	5 Address (number, street, and apt. or suite no.)	Requester's name and address (optional)
	6 City, state, and ZIP code	
	7 List account number(s) here (optional)	

Part I Taxpayer Identification Number (TIN) Enter your TIN in the appropriate box. The TIN provided must match the name given on line 1 to avoid backup withholding. For individuals, this is your social security number (SSN). However, for a resident alien, sole proprietor, or disregarded entity, see the Part I instructions on page 3. For other entities, it is your employer identification number (EIN). If you do not have a number, see <i>How to get a TIN</i> on page 3. Note. If the account is in more than one name, see the instructions for line 1 and the chart on page 4 for guidelines on whose number to enter.	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="10" style="text-align: center;">Social security number</td> </tr> <tr> <td style="width:30px; height: 20px;"></td> <td style="width:30px; height: 20px;"></td> <td style="width:30px; height: 20px;"></td> <td style="width:30px; height: 20px;"></td> <td style="width:30px; height: 20px;"></td> <td style="width:30px; height: 20px;"></td> <td style="width:30px; height: 20px;"></td> <td style="width:30px; height: 20px;"></td> <td style="width:30px; height: 20px;"></td> <td style="width:30px; height: 20px;"></td> <td style="width:30px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td colspan="10" style="text-align: center;">or</td> </tr> <tr> <td colspan="10" style="text-align: center;">Employer identification number</td> </tr> <tr> <td style="width:30px; height: 20px;"></td> <td style="width:30px; height: 20px;"></td> <td style="width:30px; height: 20px;"></td> <td style="width:30px; height: 20px;"></td> <td style="width:30px; height: 20px;"></td> <td style="width:30px; height: 20px;"></td> <td style="width:30px; height: 20px;"></td> <td style="width:30px; height: 20px;"></td> <td style="width:30px; height: 20px;"></td> <td style="width:30px; height: 20px;"></td> <td style="width:30px; height: 20px;"></td> </tr> </table>	Social security number																					or										Employer identification number																				
Social security number																																																					
or																																																					
Employer identification number																																																					

Part II Certification Under penalties of perjury, I certify that: 1. The number shown on this form is my correct taxpayer identification number (or I am waiting for a number to be issued to me); and 2. I am not subject to backup withholding because: (a) I am exempt from backup withholding, or (b) I have not been notified by the Internal Revenue Service (IRS) that I am subject to backup withholding as a result of a failure to report all interest or dividends, or (c) the IRS has notified me that I am no longer subject to backup withholding; and 3. I am a U.S. citizen or other U.S. person (defined below); and 4. The FATCA code(s) entered on this form (if any) indicating that I am exempt from FATCA reporting is correct. Certification instructions. You must cross out item 2 above if you have been notified by the IRS that you are currently subject to backup withholding because you have failed to report all interest and dividends on your tax return. For real estate transactions, item 2 does not apply. For mortgage interest paid, acquisition or abandonment of secured property, cancellation of debt, contributions to an individual retirement arrangement (IRA), and generally, payments other than interest and dividends, you are not required to sign the certification, but you must provide your correct TIN. See the instructions on page 3.	
--	--

Sign Here	Signature of U.S. person ▶	Date ▶
------------------	-----------------------------------	---------------

General Instructions Section references are to the Internal Revenue Code unless otherwise noted. Future developments. Information about developments affecting Form W-9 (such as legislation enacted after we release it) is at www.irs.gov/fw9 . Purpose of Form An individual or entity (Form W-9 requester) who is required to file an information return with the IRS must obtain your correct taxpayer identification number (TIN) which may be your social security number (SSN), individual taxpayer identification number (ITIN), adoption taxpayer identification number (ATIN), or employer identification number (EIN), to report on an information return the amount paid to you, or other amount reportable on an information return. Examples of information returns include, but are not limited to, the following:	<ul style="list-style-type: none"> • Form 1098 (home mortgage interest), 1098-E (student loan interest), 1098-T (tuition) • Form 1099-C (canceled debt) • Form 1099-A (acquisition or abandonment of secured property) Use Form W-9 only if you are a U.S. person (including a resident alien), to provide your correct TIN. If you do not return Form W-9 to the requester with a TIN, you might be subject to backup withholding. See What is backup withholding? on page 2. By signing the filled-out form, you: 1. Certify that the TIN you are giving is correct (or you are waiting for a number to be issued), 2. Certify that you are not subject to backup withholding, or 3. Claim exemption from backup withholding if you are a U.S. exempt payee. If applicable, you are also certifying that as a U.S. person, your allocable share of any partnership income from a U.S.
--	---

- Form 1099-INT (interest earned or paid)
- Form 1099-DIV (dividends, including those from stocks or mutual funds)
- Form 1099-MISC (various types of income, prizes, awards, or gross proceeds)
- Form 1099-B (stock or mutual fund sales and certain other transactions by brokers)
- Form 1099-S (proceeds from real estate transactions)
- Form 1099-K (merchant card and third party network transactions)

Definition of a U.S. person. For federal tax purposes, you are considered a U.S. person if you are:

- An individual who is a U.S. citizen or U.S. resident alien;
- A partnership, corporation, company, or association created or organized in the United States or under the laws of the United States;
- An estate (other than a foreign estate); or
- A domestic trust (as defined in Regulations section 301.7701-7).

Special rules for partnerships. Partnerships that conduct a trade or business in the United States are generally required to pay a withholding tax under section 1446 on any foreign partners' share of effectively connected taxable income from such business. Further, in certain cases where a Form W-9 has not been received, the rules under section 1446 require a partnership to presume that a partner is a foreign person, and pay the section 1446 withholding tax. Therefore, if you are a U.S. person that is a partner in a partnership conducting a trade or business in the United States, provide Form W-9 to the partnership to establish your U.S. status and avoid section 1446 withholding on your share of partnership income.

In the cases below, the following person must give Form W-9 to the partnership for purposes of establishing its U.S. status and avoiding withholding on its allocable share of net income from the partnership conducting a trade or business in the United States:

- In the case of a disregarded entity with a U.S. owner, the U.S. owner of the disregarded entity and not the entity,
- In the case of a grantor trust with a U.S. grantor or other U.S. owner, generally, the U.S. grantor or other U.S. owner of the grantor trust and not the trust, and
- In the case of a U.S. trust (other than a grantor trust), the U.S. trust (other than a grantor trust) and not the beneficiaries of the trust.

Foreign person. If you are a foreign person or the U.S. branch of a foreign bank that has elected to be treated as a U.S. person, do not use Form W-9. Instead, use the appropriate Form W-8 or Form 8233 (see Publication 515, Withholding of Tax on Nonresident Aliens and Foreign Entities).

Nonresident alien who becomes a resident alien. Generally, only a nonresident alien individual may use the terms of a tax treaty to reduce or eliminate U.S. tax on certain types of income. However, most tax treaties contain a provision known as a "saving clause." Exceptions specified in the saving clause may permit an exemption from tax to continue for certain types of income even after the payee has otherwise become a U.S. resident alien for tax purposes.

If you are a U.S. resident alien who is relying on an exception contained in the saving clause of a tax treaty to claim an exemption from U.S. tax on certain types of income, you must attach a statement to Form W-9 that specifies the following five items:

1. The treaty country. Generally, this must be the same treaty under which you claimed exemption from tax as a nonresident alien.
2. The treaty article addressing the income.
3. The article number (or location) in the tax treaty that contains the saving clause and its exceptions.
4. The type and amount of income that qualifies for the exemption from tax.
5. Sufficient facts to justify the exemption from tax under the terms of the treaty article.

Example. Article 20 of the U.S.-China income tax treaty allows an exemption from tax for scholarship income received by a Chinese student temporarily present in the United States. Under U.S. law, this student will become a resident alien for tax purposes if his or her stay in

trade or business is not subject to the withholding tax on foreign partners' share of effectively connected income, and

4. Certify that FATCA code(s) entered on this form (if any) indicating that you are exempt from the FATCA reporting, is correct. See What is FATCA reporting? on page 2 for further information.

Note. If you are a U.S. person and a requester gives you a form other than Form W-9 to request your TIN, you must use the requester's form if it is substantially similar to this Form W-9.

interest, dividends, broker and barter exchange transactions, rents, royalties, nonemployee pay, payments made in settlement of payment card and third party network transactions, and certain payments from fishing boat operators. Real estate transactions are not subject to backup withholding.

You will not be subject to backup withholding on payments you receive if you give the requester your correct TIN, make the proper certifications, and report all your taxable interest and dividends on your tax return.

Payments you receive will be subject to backup withholding if:

1. You do not furnish your TIN to the requester,
2. You do not certify your TIN when required (see the Part II instructions on page 3 for details),
3. The IRS tells the requester that you furnished an incorrect TIN,
4. The IRS tells you that you are subject to backup withholding because you did not report all your interest and dividends on your tax return (for reportable interest and dividends only), or
5. You do not certify to the requester that you are not subject to backup withholding under 4 above (for reportable interest and dividend accounts opened after 1983 only).

Certain payees and payments are exempt from backup withholding. See Exempt payee code on page 3 and the separate Instructions for the Requester of Form W-9 for more information.

Also see Special rules for partnerships above.

What is FATCA reporting?

The Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) requires a participating foreign financial institution to report all United States account holders that are specified United States persons. Certain payees are exempt from FATCA reporting. See *Exemption from FATCA reporting code* on page 3 and the Instructions for the Requester of Form W-9 for more information.

Updating Your Information

You must provide updated information to any person to whom you claimed to be an exempt payee if you are no longer an exempt payee and anticipate receiving reportable payments in the future from this person. For example, you may need to provide updated information if you are a C corporation that elects to be an S corporation, or if you no longer are tax exempt. In addition, you must furnish a new Form W-9 if the name or TIN changes for the account, for example, if the grantor of a grantor trust dies.

Penalties

Failure to furnish TIN. If you fail to furnish your correct TIN to a requester, you are subject to a penalty of \$50 for each such failure unless your failure is due to reasonable cause and not to willful neglect.

Civil penalty for false information with respect to withholding. If you make a false statement with no reasonable basis that results in no backup withholding, you are subject to a \$500 penalty.

Criminal penalty for falsifying information. Willfully falsifying certifications or affirmations may subject you to criminal penalties including fines and/or imprisonment.

Misuse of TINs. If the requester discloses or uses TINs in violation of federal law, the requester may be subject to civil and criminal penalties.

Specific Instructions

Line 1

You must enter one of the following on this line; **do not** leave this line blank. The name should match the name on your tax return.

If this Form W-9 is for a joint account, list first, and then circle, the name of the person or entity whose number you entered in Part I of

the United States exceeds 5 calendar years. However, paragraph 2 of the first Protocol to the U.S.-China treaty (dated April 30, 1984) allows the provisions of Article 20 to continue to apply even after the Chinese student becomes a resident alien of the United States. A Chinese student who qualifies for this exception (under paragraph 2 of the first protocol) and is relying on this exception to claim an exemption from tax on his or her scholarship or fellowship income would attach to Form W-9 a statement that includes the information described above to support that exemption.

If you are a nonresident alien or a foreign entity, give the requester the appropriate completed Form W-8 or Form 8233.

Backup Withholding

What is backup withholding? Persons making certain payments to you must under certain conditions withhold and pay to the IRS 28% of such payments. This is called "backup withholding." Payments that may be subject to backup withholding include interest, tax-exempt

d. **Other entities.** Enter your name as shown on required U.S. federal tax documents on line 1. This name should match the name shown on the charter or other legal document creating the entity. You may enter any business, trade, or DBA name on line 2.

e. **Disregarded entity.** For U.S. federal tax purposes, an entity that is disregarded as an entity separate from its owner is treated as a "disregarded entity." See Regulations section 301.7701-2(c)(2)(iii). Enter the owner's name on line 1. The name of the entity entered on line 1 should never be a disregarded entity. The name on line 1 should be the name shown on the income tax return on which the income should be reported. For example, if a foreign LLC that is treated as a disregarded entity for U.S. federal tax purposes has a single owner that is a U.S. person, the U.S. owner's name is required to be provided on line 1. If the direct owner of the entity is also a disregarded entity, enter the first owner that is not disregarded for federal tax purposes. Enter the disregarded entity's name on line 2, "Business name/disregarded entity name." If the owner of the disregarded entity is a foreign person, the owner must complete an appropriate Form W-8 instead of a Form W-9. This is the case even if the foreign person has a U.S. TIN.

Line 2

If you have a business name, trade name, DBA name, or disregarded entity name, you may enter it on line 2.

Line 3

Check the appropriate box in line 3 for the U.S. federal tax classification of the person whose name is entered on line 1. Check only one box in line 3.

Limited Liability Company (LLC). If the name on line 1 is an LLC treated as a partnership for U.S. federal tax purposes, check the "Limited Liability Company" box and enter "P" in the space provided. If the LLC has filed Form 8832 or 2553 to be taxed as a corporation, check the "Limited Liability Company" box and in the space provided enter "C" for C corporation or "S" for S corporation. If it is a single-member LLC that is a disregarded entity, do not check the "Limited Liability Company" box; instead check the first box in line 3 "Individual/sole proprietor or single-member LLC."

Line 4

Exemptions

If you are exempt from backup withholding and/or FATCA reporting, enter in the appropriate space in line 4 any code(s) that may apply to you.

Exempt payee code. Generally, individuals (including sole proprietors) are not exempt from backup withholding.

- Except as provided below, corporations are exempt from backup withholding for certain payments, including interest and dividends.
- Corporations are not exempt from backup withholding for payments made in settlement of payment card or third party network transactions.
- Corporations are not exempt from backup withholding with respect to attorneys' fees or gross proceeds paid to attorneys, and corporations that provide medical or health care services are not exempt with respect to payments reportable on Form 1099-MISC.

The following codes identify payees that are exempt from backup

Form W-9.

a. **Individual.** Generally, enter the name shown on your tax return. If you have changed your last name without informing the Social Security Administration (SSA) of the name change, enter your first name, the last name as shown on your social security card, and your new last name.

Note. ITIN applicant: Enter your individual name as it was entered on your Form W-7 application, line 1a. This should also be the same as the name you entered on the Form 1040/1040A/1040EZ you filed with your application.

b. **Sole proprietor or single-member LLC.** Enter your individual name as shown on your 1040/1040A/1040EZ on line 1. You may enter your business, trade, or "doing business as" (DBA) name on line 2.

c. **Partnership, LLC that is not a single-member LLC, C Corporation, or S Corporation.** Enter the entity's name as shown on the entity's tax return on line 1 and any business, trade, or DBA name on line 2.
above, 1 through 13.

IF the payment is for . . .	THEN the payment is exempt for . . .
Interest and dividend payments	All exempt payees except for 7
Broker transactions	Exempt payees 1 through 4 and 6 through 11 and all C corporations. S corporations must not enter an exempt payee code because they are exempt only for sales of noncovered securities acquired prior to 2012.
Barter exchange transactions and patronage dividends	Exempt payees 1 through 4
Payments over \$600 required to be reported and direct sales over \$5,000 ¹	Generally, exempt payees 1 through 5 ²
Payments made in settlement of payment card or third party network transactions	Exempt payees 1 through 4

¹ See Form 1099-MISC, Miscellaneous Income, and its instructions.

² However, the following payments made to a corporation and reportable on Form 1099-MISC are not exempt from backup withholding: medical and health care payments, attorneys' fees, gross

proceeds paid to an attorney reportable under section 6045(f), and payments for services paid by a federal executive agency.

Exemption from FATCA reporting code. The following codes identify payees that are exempt from reporting under FATCA. These codes apply to persons submitting this form for accounts maintained outside of the United States by certain foreign financial institutions. Therefore, if you are only submitting this form for an account you hold in the United States, you may leave this field blank. Consult with the person requesting this form if you are uncertain if the financial institution is subject to these requirements. A requester may indicate that a code is not required by providing you with a Form W-9 with "Not Applicable" (or any similar indication) written or printed on the line for a FATCA exemption code.

A—An organization exempt from tax under section 501(a) or any individual retirement plan as defined in section 7701(a)(37)

B—The United States or any of its agencies or instrumentalities
C—A state, the District of Columbia, a U.S. commonwealth or possession, or any of their political subdivisions or instrumentalities

D—A corporation the stock of which is regularly traded on one or more established securities markets, as described in Regulations section 1.1472-1(c)(1)(i)

E—A corporation that is a member of the same expanded affiliated group as a corporation described in Regulations section 1.1472-1(c)(1)(i)

withholding. Enter the appropriate code in the space in line 4.

1—An organization exempt from tax under section 501(a), any IRA, or a custodial account under section 403(b)(7) if the account satisfies the requirements of section 401(f)(2)

2—The United States or any of its agencies or instrumentalities

3—A state, the District of Columbia, a U.S. commonwealth or possession, or any of their political subdivisions or instrumentalities

4—A foreign government or any of its political subdivisions, agencies, or instrumentalities

5—A corporation

6—A dealer in securities or commodities required to register in the United States, the District of Columbia, or a U.S. commonwealth or possession

7—A futures commission merchant registered with the Commodity Futures Trading Commission

8—A real estate investment trust

9—An entity registered at all times during the tax year under the Investment Company Act of 1940

10—A common trust fund operated by a bank under section 584(a)

11—A financial institution

12—A middleman known in the investment community as a nominee or custodian

13—A trust exempt from tax under section 664 or described in section 4947

The following chart shows types of payments that may be exempt from backup withholding. The chart applies to the exempt payees listed

F—A dealer in securities, commodities, or derivative financial instruments (including notional principal contracts, futures, forwards, and options) that is registered as such under the laws of the United States or any state

G—A real estate investment trust

H—A regulated investment company as defined in section 851 or an entity registered at all times during the tax year under the Investment Company Act of 1940

I—A common trust fund as defined in section 584(a)

J—A bank as defined in section 581

K—A broker

L—A trust exempt from tax under section 664 or described in section 4947(a)(1)

M—A tax exempt trust under a section 403(b) plan or section 457(g) plan

Note. You may wish to consult with the financial institution requesting this form to determine whether the FATCA code and/or exempt payee code should be completed.

Line 5
Enter your address (number, street, and apartment or suite number). This is where the requester of this Form W-9 will mail your information returns.

Line 6
Enter your city, state, and ZIP code.

Part I. Taxpayer Identification Number (TIN)

Enter your TIN in the appropriate box. If you are a resident alien and you do not have and are not eligible to get an SSN, your TIN is your IRS individual taxpayer identification number (ITIN). Enter it in the social security number box. If you do not have an ITIN, see How to get a TIN below.

If you are a sole proprietor and you have an EIN, you may enter either your SSN or EIN. However, the IRS prefers that you use your SSN.

If you are a single-member LLC that is disregarded as an entity separate from its owner (see Limited Liability Company (LLC) on this page), enter the owner's SSN (or EIN, if the owner has one). Do not enter the disregarded entity's EIN. If the LLC is classified as a corporation or partnership, enter the entity's EIN.

Note. See the chart on page 4 for further clarification of name and TIN combinations.

How to get a TIN. If you do not have a TIN, apply for one immediately. To apply for an SSN, get Form SS-5, Application for a Social Security Card, from your local SSA office or get this form online at www.ssa.gov. You may also get this form by calling 1-800-772-1213. Use Form W-7, Application for IRS Individual Taxpayer Identification Number, to apply for an ITIN, or Form SS-4, Application for Employer Identification Number, to apply for an EIN. You can apply for an EIN online by accessing the IRS website at www.irs.gov/businesses and clicking on Employer Identification Number (EIN) under Starting a Business. You can get Forms W-7 and SS-4 from the IRS by visiting irs.gov or by calling 1-800-TAX-FORM (1-800-829-3676).

If you are asked to complete Form W-9 but do not have a TIN, apply for a TIN and write "Applied For" in the space for the TIN, sign and date the form, and give it to the requester. For interest and dividend payments, and certain payments made with respect to readily tradable instruments, generally you will have 60 days to get a TIN and give it to the requester before you are subject to backup withholding on payments. The 60-day rule does not apply to other types of payments. You will be subject to backup withholding on all such payments until you provide your TIN to the requester.

Note. Entering "Applied For" means that you have already applied for a TIN or that you intend to apply for one soon.

Caution: A disregarded U.S. entity that has a foreign owner must use the appropriate Form W-8.

Part II. Certification

To establish to the withholding agent that you are a U.S. person, or resident alien, sign Form W-9. You may be requested to sign by the

What Name and Number To Give the Requester

For this type of account:	Give name and SSN of:
1. Individual	The individual
2. Two or more individuals (joint account)	The actual owner of the account or, if combined funds, the first individual on the account ¹ The minor ²
3. Custodian account of a minor (Uniform Gift to Minors Act)	The grantor-trustee ¹
4. a. The usual revocable savings trust (grantor is also trustee)	The actual owner ¹
b. So-called trust account that is not a legal or valid trust under state law	The owner ³
5. Sole proprietorship or disregarded entity owned by an individual	The grantor*
6. Grantor trust filing under Optional Form 1099 Filing Method 1 (see Regulation section 1.671-4(b)(2)(i)(A))	
For this type of account:	Give name and EIN of:
7. Disregarded entity not owned by an individual	The owner
8. A valid trust, estate, or pension trust	Legal entity ⁴
9. Corporation or LLC electing corporate status on Form 8832 or Form 2553	The corporation
10. Association, club, religious, charitable, educational, or other tax-exempt organization	The organization
11. Partnership or multi-member LLC	The partnership
12. A broker or registered nominee	The broker or nominee
13. Account with the Department of Agriculture in the name of a public entity (such as a state or local government, school district,	The public entity

withholding agent even if items 1, 4, or 5 below indicate otherwise.
 For a joint account, only the person whose TIN is shown in Part I should sign (when required). In the case of a disregarded entity, the person identified on line 1 must sign. Exempt payees, see Exempt payee code earlier.

Signature requirements. Complete the certification as indicated in items 1 through 5 below.

1. Interest, dividend, and barter exchange accounts opened before 1984 and broker accounts considered active during 1983. You must give your correct TIN, but you do not have to sign the certification.

2. Interest, dividend, broker, and barter exchange accounts opened after 1983 and broker accounts considered inactive during 1983. You must sign the certification or backup withholding will apply. If you are subject to backup withholding and you are merely providing your correct TIN to the requester, you must cross out item 2 in the certification before signing the form.

3. Real estate transactions. You must sign the certification. You may cross out item 2 of the certification.

4. Other payments. You must give your correct TIN, but you do not have to sign the certification unless you have been notified that you have previously given an incorrect TIN. "Other payments" include payments made in the course of the requester's trade or business for rents, royalties, goods (other than bills for merchandise), medical and health care services (including payments to corporations), payments to a nonemployee for services, payments made in settlement of payment card and third party network transactions, payments to certain fishing boat crew members and fishermen, and gross proceeds paid to attorneys (including payments to corporations).

5. Mortgage interest paid by you, acquisition or abandonment of secured property, cancellation of debt, qualified tuition program payments (under section 529), IRA, Coverdell ESA, Archer MSA or HSA contributions or distributions, and pension distributions. You must give your correct TIN, but you do not have to sign the certification.

or prison) that receives agricultural program payments

14. Grantor trust filing under the Form 1041 Filing Method or the Optional Form 1099 Filing Method 2 (see Regulation section 1.671-4(b)(2)(i)(B))

The trust

¹ List first and circle the name of the person whose number you furnish. If only one person on a joint account has an SSN, that person's number must be furnished.

² Circle the minor's name and furnish the minor's SSN.

³ You must show your individual name and you may also enter your business or "DBA" name on the "Business name/disregarded entity" name line. You may use either your SSN or EIN (if you have one), but the IRS encourages you to use your SSN.

⁴ List first and circle the name of the trust, estate, or pension trust. (Do not furnish the TIN of the personal representative or trustee unless the legal entity itself is not designated in the account title.) Also see Special rules for partnerships on page 1.

***Note.** Grantor also must provide a Form W-9 to trustee of trust. **Note.** If no name is circled when more than one name is listed, the number will be considered to be that of the first name listed.

Secure Your Tax Records from Identity Theft

Identity theft occurs when someone uses your personal information such as your name, social security number (SSN), or other identifying information, without your permission, to commit fraud or other crimes. An identity thief may use your SSN to get a job or may file a tax return using your SSN to receive a refund.

To reduce your risk:

- Protect your SSN,
- Ensure your employer is protecting your SSN, and
- Be careful when choosing a tax preparer.

If your tax records are affected by identity theft and you receive a notice from the IRS, respond right away to the name and phone

number printed on the IRS notice or letter.

If your tax records are not currently affected by identity theft but you think you are at risk due to a lost or stolen purse or wallet, questionable credit card activity or credit report, contact the IRS Identity Theft Hotline at 1-800-908-4490 or submit Form 14039.

For more information, see Publication 4535, Identity Theft Prevention and Victim Assistance.

Victims of identity theft who are experiencing economic harm or a system problem, or are seeking help in resolving tax problems that have not been resolved through normal channels, may be eligible for Taxpayer Advocate Service (TAS) assistance. You can reach TAS by calling the TAS toll-free case intake line at 1-877-777-4778 or TTY/TDD 1-800-829-4059.

Protect yourself from suspicious emails or phishing schemes. Phishing is the creation and use of email and websites designed to mimic legitimate business emails and websites. The most common act is sending an email to a user falsely claiming to be an established legitimate enterprise in an attempt to scam the user into surrendering private information that will be used for identity theft.

The IRS does not initiate contacts with taxpayers via emails. Also, the IRS does not request personal detailed information through email or ask taxpayers for the PIN numbers, passwords, or similar secret access information for their credit card, bank, or other financial accounts.

If you receive an unsolicited email claiming to be from the IRS, forward this message to phishing@irs.gov. You may also report misuse of the IRS name, logo, or other IRS property to the Treasury Inspector General for Tax Administration (TIGTA) at 1-800-366-4484. You can forward suspicious emails to the Federal Trade Commission at: spam@uce.gov or contact them at www.ftc.gov/idtheft or 1-877-IDTHEFT (1-877-438-4338).

Visit IRS.gov to learn more about identity theft and how to reduce your risk.

Privacy Act Notice

Section 6109 of the Internal Revenue Code requires you to provide your correct TIN to persons (including federal agencies) who are required to file information returns with the IRS to report interest, dividends, or certain other income paid to you; mortgage interest you paid; the acquisition

or abandonment of secured property; the cancellation of debt; or contributions you made to an IRA, Archer MSA, or HSA. The person collecting this form uses the information on the form to file information returns with the IRS, reporting the above information. Routine uses of this information include giving it to the Department of Justice for civil and criminal litigation and to cities, states, the District of Columbia, and U.S. commonwealths and possessions for use in administering their laws. The information also may be disclosed to other countries under a treaty, to federal and state agencies to enforce civil and criminal laws, or to federal law enforcement and intelligence agencies to combat terrorism. You must provide your TIN whether or not you are required to file a tax return. Under section 3406, payers must generally withhold a percentage of taxable interest, dividend, and certain other payments to a payee who does not give a TIN to the payer. Certain penalties may also apply for providing false or fraudulent information.

Bureaux du dépositaire :

Par la poste

Société de fiducie Computershare du Canada
P.O. Box 7021, 31 Adelaide Street East
Toronto (Ontario) M5C 3H2

Par courrier recommandé, par messenger ou en main propre

Société de fiducie Computershare du Canada
100 University Avenue, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

À l'attention de : Corporate Actions

OU

Société de fiducie Computershare du Canada
650, boul. de Maisonneuve Ouest, 7^e étage
Montréal (Québec) H3A 3T2

À l'attention de : Opérations de sociétés

**Toute question ou demande d'aide pour remplir la lettre d'envoi
et formulaire de choix peut être transmise au dépositaire à :**

Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1-800-564-6253
Courriel : corporateactions@computershare.com